



Cabinet du ministre d'Etat

Paris, le mercredi 11 mars 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Jean-Louis BORLOO et Dominique BUSSEureau signent le protocole d'intention du canal Seine-Nord Europe avec les présidents de Conseils régionaux

Jean-Louis BORLOO, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire, et Dominique BUSSEureau, secrétaire d'État chargé des Transports, ont signé, avec les présidents des Conseils régionaux de Picardie, du Nord-Pas-de-Calais et d'Île-de-France, le protocole d'intention pour le canal Seine-Nord Europe entre Compiègne et Aubencheul-au-Bac, près de Cambrai.

Ils confirment ainsi la volonté de la France de réaliser, avec les régions flamande et wallonne de Belgique, avec le soutien de l'Union européenne et des Pays-Bas, et celui des collectivités locales françaises concernées, la liaison fluviale Seine-Escaut, projet emblématique du Grenelle Environnement, dont le canal Seine-Nord Europe constitue la partie française.

Ce nouveau canal, accessible aux unités fluviales de 4 400 tonnes, et équipé de quatre plates-formes d'activités multimodales, doit relier en 2015 le Grand Bassin parisien et le Nord-Pas-de-Calais, et au-delà, le Benelux et les 20 000 km du réseau fluvial européen de grand gabarit. Il désenclavera ainsi le bassin de la Seine et offrira aux ports de Rouen, du Havre et de Dunkerque une meilleure compétitivité et de nouveaux débouchés vers l'Europe.

En raison du faible coût du transport fluvial et de son efficacité, Seine-Nord Europe apportera une nouvelle compétitivité, génératrice d'emplois et de croissance, à toute l'économie de la zone d'effet du projet depuis la Haute-Normandie jusqu'au Nord-Pas-de-Calais, en passant par l'Île-de-France et la Picardie (agriculture, industrie et agro-industrie, tourisme, BTP, logistique, chimie, recyclage...).

Ce sont ainsi entre 13,3 et 15 millions de tonnes de marchandises qui seront transportées sur le nouveau canal, ce qui équivaut à 500 000 poids-lourds par an qui seront ainsi évités, notamment sur les autoroutes A1 et A13. Le Canal Seine-Nord Europe contribuera ainsi aux objectifs de la France en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

.../...

Compte tenu de ces atouts indéniables pour une économie et un aménagement durables, la réalisation du canal Seine-Nord Europe, dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé, est inscrite dans le projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle Environnement voté à la quasi-unanimité par l'Assemblée nationale et le Sénat en première lecture.

Jean-Louis BORLOO et Dominique BUSSEREAU ont salué l'engagement des présidents de Conseil régionaux au côté de l'Etat. Cette étape décisive permettra de lancer très rapidement l'avis d'appel public à concurrence pour initier la procédure de sélection du partenaire privé qui réalisera ce projet avec les pouvoirs publics dans le cadre d'un contrat de partenariat (PPP).

Contacts presse :

Cabinet de Jean-Louis BORLOO
Cabinet de Dominique BUSSEREAU

01 40 81 72 36
01 40 81 77 34
